



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	16
votants	19

Le mardi 07 mars 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : lundi 27 février 2023

DELIBERATION

N° 35/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Marylène WALKOWIAK, Colette BENOUAHAB, Paul REY, Herbert WOLFERS, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Isabelle SAUVE, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

OBJET :

Modification du plan
de financement pour
la restauration de l'église
Notre-Dame du Mont -
3^{ème} tranche - réfection des bas-
côtés nord et sud, restauration
des charpentes et des voûtes,
révision de la couverture
de la nef

ABSENTS : Karine BOETTI, Geneviève IDDA, André IPERT.

ONT DONNÉ POUVOIR : Karine BOETTI à Thierry GUIDO, Geneviève IDDA à Isabelle SAUVE, André IPERT à Michel BRAUN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 13 septembre 2022, le Conseil Municipal avait approuvé la modification du plan de financement pour la 3^{ème} tranche des travaux de restauration de l'église Notre-Dame du Mont.

Monsieur le Maire propose de modifier à nouveau le plan de financement, joint à la présente délibération, comme suit :

Le montant de l'opération est de 576 691,90 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement joint à la présente délibération et sollicite l'aide du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) à hauteur de 25,50% du montant total HT, l'aide de la Région à hauteur de 25,50% du montant total HT et l'aide du Département à hauteur de 49% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la demande de subventions pour la 3^{ème} tranche des travaux de restauration de l'église Notre-Dame du Mont.

APPROUVE la modification du plan de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer cette opération.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2023 en section d'investissement au chapitre et article correspondant.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE



Le Maire

Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN

Ville de
Breil sur RoyaPLAN DE FINANCEMENT

OBJET : RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DU MONT – 3^E TRANCHE – RÉFECTION DES COUVERTURES DES BAS-CÔTÉS NORD ET SUD, RESTAURATION DES CHARPENTES ET DES VOÛTES, RÉVISION DE LA COUVERTURE DE LA NEF

DEPENSE :

Montant 576 691.90 € HT

RECETTES :

DRAC (ÉTAT) env. 25,5 %	147 004.00 €
RÉGION env. 25,5 %	147 004.00 €
DÉPARTEMENT env. 49 %	282 683.90 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 07 mars 2023



Le Maire,

Sébastien OLHARAN